Septembre 2008

Site Natura 2000
Vallée de la Calonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

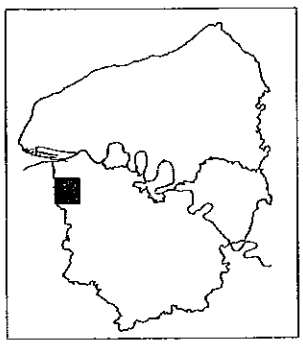

Vallée de la Calonne
Présentation du site

N° du site : FR2302009	Site proposé au titre de la directive Habitats pour les espèces et habitats suivants :
Surface proposée : 570 ha retenue 529 ha	- **Ecrevisse à pieds blancs** (code 1092) - Chabot (code 1163) - Lamproie de planer (code 1096)
Communes concernées : Asnières, Bailleul la Valée, Cormeille, Epaignes, Fontaine la Louvet, Fresne-Cauverville, La Chapelle Bayvel, Morainville-Jouveaux, Saint Aubin de Scellon, Saint Pierre de Cormeilles, Saint Sylvestre de Cormeilles, le Bois Hellain.	- Prairies humides oligotrophes (code 6410) - Prairies à nard raide (code 6230) - Pelouses calcaires sèches semi-naturelles (code 6210) - Forêts de ravins (code 9180) - Forêts alluviales (code 91E0) - Mégaphorbiaies eutrophe (code 6430) - Hêtraies – Chênaies à jacinthe des bois (code 9130)

DESCRIPTION GENERALE :

Ce site est constitué par le haut bassin de la Calonne. Il comprend la Calonne et ses affluents en amont du lieu-dit « le Moulin de Malou », ainsi qu'une grande partie de leurs lits majeurs, voire localement des versants de leurs vallées.

Les cours d'eau concernés sont des rivières calcaires présentant une bonne qualité physico-chimique, ainsi que des habitats diversifiés et peu dégradés. L'ensemble de ce haut bassin constitue un milieu favorable pour l'écrevisse à pieds blancs et en abrite une population significative. La présence de cette espèce constitue la principale justification scientifique permettant de proposer l'intégration de ce site au réseau NATURA 2000.

Outre l'écrevisse à pieds blancs, il est à noter que ces cours d'eau abritent d'autres espèces éligibles au titre de la directive habitat, comme le Chabot ou la Lamproie de Planer.

Les secteurs des bassins-versants qui sont proposés sont constitués de milieux naturels exploités de façon relativement extensive, c'est-à-dire de prairies et de boisements. Ils sont proposés en tant que zone de fonctionnalité rapprochée des cours d'eau afin de permettre le maintien de leur bon état écologique nécessaire pour l'écrevisse.

Outre ce rôle fonctionnel, ces zones abritent quelques secteurs d'habitats éligibles au titre de la directive habitat. En milieu ouvert, on trouve notamment de la prairie humides oligotrophe (Faible richesse en éléments nutritifs), de la prairie à nard ou encore de la pelouse calcaire sèche. En milieu forestier, on trouve notamment de la forêt de ravin et en bordure des cours d'eau, de la forêt alluviale.

- Ecrevisse à pieds blancs : cette espèce occupe principalement des petits cours d'eau rapides, limpides, bien oxygénés et présentant de nombreux abris, notamment en berge. Cette espèce est aujourd'hui en fort déclin et ne subsiste plus en Haute-Normandie que sur quelques sites. C'est une espèce peu mobile et donc sensible à la pollution, à la fragmentation de ses populations ou encore à l'introduction d'écrevisses non indigènes.

- Prairies humides oligotrophes : ce sont des prairies humides sur sols divers dont la caractéristique principale est la faible richesse en éléments nutritifs. Ces prairies abritent des espèces remarquables strictement inféodées à ces milieux comme le carum verticillé ou encore la laîche noire.

- Prairies à nard : ce sont des prairies situées sur des pentes relativement faibles, mésophiles (non humides, mais sans pour autant de caractère marqué de sécheresse), sur sol acide et oligotrophe. Ce type de prairie est notamment caractérisée par la présence d'une espèce végétale remarquable pour la Haute-Normandie, la Pédiculaire des bois.

- Pelouses calcaires sèches semi-naturelles : situées sur des fortes pentes, sur des sols généralement superficiels, calcaires. Ces pelouses peuvent abriter de belles populations d'orchidées.

- Forêt de ravins : formations situées dans des vallons encaissés, sur forte pente, caractérisées par un boisement de frênes et d'érables, avec une végétation au sol très riche en fougères, et notamment la fougère scolopendre.

- Forêt alluviale : formation situées dans le lit majeur des cours d'eau, caractérisées par un boisement d'aulne ou de saules sur sols riche et humides.

ORIENTATIONS DE GESTION :

Un document d'objectifs (plan de gestion) de ce site devra être rédigé en concertation avec un comité de pilotage constitué pour ce site. Par analogie avec d'autres sites de même nature pour lesquels la démarche est plus avancée, les orientations de gestion à envisager sont :

1°/ Sur les cours d'eau :
Mesures de protection, de restauration et de protection comprenant :
- Restauration de la libre circulation pour les espèces de ces cours d'eau.
- Création de passages et d'abreuvoirs pour limiter le piétinement par le bétail.
- Promotion de techniques de gestion douces du lit mineur et de ses berges (arrêt des curages et des faucardages excessifs par exemple).
- Limitation des pollutions ponctuelles et diffuses.

2°/ Sur le reste du site :

- Maintien des prairies existantes et des éléments fixes du paysage associés (haies, bosquets, talus, arbres isolés) afin de maintenir une zone de fonctionnalité et de protection autour des cours d'eau.

- Maintien des prairies humides (absence de drainage).

- Gestion extensive des prairies et des pelouses par pâturage ou fauche avec notamment une limitation ou un arrêt des intrants.

- Pas de conversion en peupleraies des forêts alluviales.

- Pas de coupes rases dans les forêts de ravins et leurs alentours.